Bienvenue à Bosserville de la 6° au BTS

Accueil

Collège

Lycée Professionnel

Lycée Technologique

CFA

Filières

Scolarité

Tarifs

Itinéraires

Chartreuse de Bosserville
54510 Art-sur-Meurthe
☎ : 03 83 33 40 00

Site Internet : www.bosserville.fr

UNION SAINT MICHEL ***Edition 2018***

COLLEGE
LYCÉE PROFESSIONNEL « LYCEE DES METIERS »
LYCÉE TECHNOLOGIQUE
Centre de Formation par APPRENTISSAGE

Contact : saint.michel@bosserville.com

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ MIXTE SOUS CONTRAT AVEC L'ÉTAT

Cette brochure définit :

- *Les modalités d'inscription au collège, aux lycées technologique et professionnel*
- *Une présentation générale de l'Ensemble Scolaire Saint-Michel de Bosserville et des ses formations.*

Il existe des spécificités statutaires adaptées aux diverses tranches d'âges et régime retenu : Interne, Demi pensionnaire ou Externe
Nous sommes disponibles pour vous apporter des précisions complémentaires.
Nous vous souhaitons bonne lecture et vous disons toute notre volonté de confiance et de dialogue.

Avec l'équipe éducative,
Francois LANDOIS
Directeur de l'Union Saint Michel

SOMMAIRE

UN ETABLISSEMENT, UNE HISTOIRE 3
LE PROJET D'ETABLISSEMENT 3
S'INSCRIRE A BOSSERVILLE 4
FORMATIONS 6
LA FORMATION EN COLLEGE 7
LA FORMATION PROFESSIONNELLE 8
LA FORMATION EN LYCEE TECHNOLOGIQUE 10
FORMATION SUPÉRIEURE en B.T.S. 10
LES FILIERES PROFESSIONNELLES 13
CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES 13
MAINTENANCE AUTOMOBILE 14
Véhicules Particuliers (Voitures légères) ou Véhicules Industriels (Poids Lourds) 14
TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR 15
TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR 16
ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS 17
LE REGIME DE L'ELEVE 18
TARIFS scolarité et activités ..... 19 - 20
LE REGIME DE L'APPRENTI et tarifs 21
COMMENT REJOINDRE BOSSERVILLE 22

UN ETABLISSEMENT, UNE HISTOIRE

L'Union Saint-Michel, dans le respect des orientations diocésaines de l'Enseignement Catholique est composée de plusieurs structures de formation :

- Collège,
- Lycée professionnel,
- Lycée technologique,
- C. F. A. Centre de Formation d'Apprentis

Fidèle à ses origines l'Union St Michel a le souci d'apporter aux jeunes : l'éducation et la préparation à terme de leurs vies professionnelles futures.

Pour un grand nombre leurs hébergements à l'internat, ce qui est l'origine même de l'établissement, concours à ce cheminement.

Placée sous tutelle du diocèse de Nancy et de Toul, l'Union St Michel est une composante de l'Enseignement Catholique de Lorraine.

Créé en 1846, initialement située rue des Tiercelins à Nancy, prend le nom d'Union Saint Michel, en 1921, lors du développement du volet purement scolaire.

Un espace devenu trop exigu à son développement à conduit à son transfert dans les murs de la Chartreuse de Bosserville en 1962. La présence de l'établissement scolaire a largement contribué à la restauration et l'entretien de l'édifice.

Chemin faisant, l'établissement a adopté le statut d'un établissement privé d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat. La place importante accordée à l'enseignement professionnel est construite au travers de liens forts avec les entreprises de Lorraine et au delà.
L'hébergement dans son internat, devenu mixte, demeure une spécificité forte de l'établissement.

LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet de l'établissement est de former l'être humain en l'aidant à grandir et s'épanouir, en le préparant par la formation ou l'apprentissage a trouver sa juste place dans la société.

La compréhension chrétienne du monde et la lumière de l'évangile apportent sens à ce projet.

Cette vocation à former à la future vie active est centrale dans le Projet d'Etablissement. Elle trouve sa pleine réalisation dans les références des différents parcours proposés dans l'établissement d'origine : le lycée professionnel.

Depuis bientôt 20 ans, avec l'adjonction d'un collège, doté d'un internat mixte, des collégiens se préparent à la transition vers les différentes formes de poursuite de scolarité après nos classes de 3° Prépa Professionnelle, mais également de 3° Générale, avec le temps le collège de « Bosserville » prépare à toutes les formes de poursuite de scolarité : Enseignement Général, Enseignement Technologique, Enseignement Professionnel et Apprentissage en adaptant le parcours au besoin et l'aptitude identifiée de l'élève.

Sans oublier la préparation de diplôme de l'enseignement supérieur avec quatre BTS différents.

La communauté éducative se donne pour but, d'apporter aux jeunes :

- La capacité de choix libres et responsables par une formation intégrale de la personne
- Une attention particulière à leurs besoins scolaires particuliers

Le Projet d'Etablissement retient sans distinction les objectifs suivants :

- Valorisation et mise en réussite des élèves.
- Formation de l'élève au plus haut niveau qu'il lui soit possible d'atteindre.
- Valorisation de l'accès à l'exercice d'une profession
- Education à la citoyenneté, au respect de la Création et à la Valeur du travail.
- Mise en œuvre d'une Pastorale Chrétienne de l'établissement.

S'INSCRIRE A BOSSERVILLE

Toutes classes ou spécialités (sauf pour les BTS se reporter page 10)

Etape 1 : Au plus tôt, nous adresser votre DEMANDE D'INSCRIPTION

Il n'existe pas de date limite pour les inscriptions, mais seulement une limitation du nombre de places proposées

Les inscriptions en cours d'année sont possibles et traitées au cas par cas.

Documents souhaités en vue d'une inscription

1. Fiche de renseignement complétée (disponible sur le site : www.bosserville.fr)
2. Une photographie (pas nécessairement de l'année)
3. Les bulletins des 3 trimestres de l'année scolaire précédente (2016 – 2017)
4. Les bulletins de l'année scolaire en cours (2017 – 2018), à la date du rendez-vous
   Pour les élèves de CM2 : tout document de bilan scolaire
5. Tous documents que vous jugerez profitables à la connaissance du parcours scolaire de votre fils ou fille.

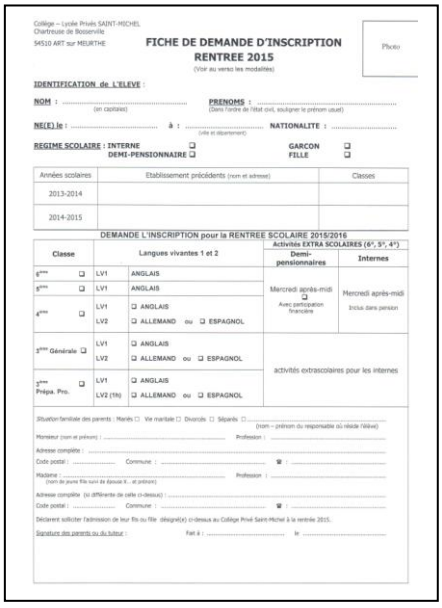

FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION
RENTREE 2015

ATTENTION !
Les fiches
« DEMANDE D'INSCRIPTION »
Collège ou Lycée
sont différentes

DATE de rendez vous
Avant Mai 2018

Année scolaire 2016 – 2017 1° Trimestre Bulletin de notes

Année scolaire 2016 – 2017 2° Trimestre Bulletin de notes

Année scolaire 2016 – 2017 3° Trimestre Bulletin de notes

Année scolaire 2017 – 2018 1° Trimestre Bulletin de notes

DATE de rendez vous
En mai ou juin 2018
Ajouter

Année scolaire 2017 – 2018 2° Trimestre Bulletin de notes

DATE de rendez vous
En Juillet 2018
Ajouter

Année scolaire 2017 – 2018 3° Trimestre Bulletin de notes

AVIS D'ORIENTATION ou DE PASSAGE

Et, s'il nous manque un des bulletins ?

Cela arrive parfois, alors simplement complétez au maximum le dossier
Lors de l'entretien nous conviendrons de ce qu'il est possible de faire !

Etape 2 : Après la réception de votre demande d'inscription :

Le secrétariat vous contacte afin de fixer un rendez-vous avec le directeur.
Ou, il vous est possible de téléphoner directement pour fixer le rendez-vous.

N° du secrétariat **03 83 33 40 00**

La présence de l'élève candidat au rendez-vous d'inscription est impérative, accompagné d'au moins un parent ou d'une personne responsable.

Etape 3 : Après l'entretien avec le directeur et l'accord d'inscription

A la fin de l'entretien, il vous est donné **un accord définitif** pour l'inscription, par le directeur.

Le secrétariat vous remet le dossier complet et définitif d'inscription et vous apporte des réponses à des aspects pratiques (transport scolaire, demandes de bourses, etc..).
Le secrétariat convient avec vous de la date de retour du dossier définitif.

Etape 4 : Le plus rapidement possible

Retour du dossier définitif d'inscription complété par la famille au secrétariat.
Il comporte :

- Toutes les pages complétées du dossier
- Un chèque pour la participation aux frais de dossier d'inscription de 30 €
- Un chèque d'acompte de 350 €, à valoir sur les frais de scolarité de l'année 2018-2019.

Remarques importantes :

- Le **chèque de 350 €** est déposé en banque au cours du mois de **Juillet 2018**, même si vous nous adressez le dossier dans les mois précédents
- Le montant de ce chèque sera déduit des frais de scolarité de l'année 2018-2019.
- La réception de votre dossier complet, avec l'acompte sont considérés comme l'inscription **DEFINITIVE** et donc la place dans la classe et éventuellement à l'internat est réservée

SITUATIONS PARTICULIERES

En cas de refus de l'avis de passage, l'acompte de 350 € vous sera restitué intégralement, la participation de 30 € aux frais de dossier d'inscription sera conservée.
Nous contacter, car il existe parfois d'autres orientations possibles

En cas de désistement pour raison personnelle :

- Avant le 15 juin, l'acompte de 350 € vous sera restitué à hauteur de 250 €.
  La participation de 30 € aux frais de dossier d'inscription sera conservée.
- Après le 15 juin, l'acompte de 350 € sera conservé, ainsi que la participation de 30 € aux frais du dossier d'inscription.
- A tout moment, nous nous réservons la possibilité de vous restituer tout ou partie de cet acompte dans le cas d'une évolution particulière, imprévisible, de votre situation familiale ou personnelle (décès, mutation professionnelle, etc.) après un entretien avec le directeur de l'établissement.

Etape 5 : Courant août, vous recevrez une circulaire de rentrée qui vous apportera les derniers détails concernant la rentrée scolaire et les informations pratiques du 1er trimestre.

FORMATIONS

Nous sommes un établissement Privé sous contrat d'association avec l'Etat, régit dans le cadre de la loi « Debré » de 1958.
En conséquence, nous respectons sur le plan scolaire les obligations définies par le ministère de l'Education Nationale, c'est-à-dire :

- Matières enseignées
- Volume horaire enseigné dans chaque discipline
- Préparation aux examens nationaux :
    - Brevet des Collèges
    - CAP
    - BAC PRO
    - BTS
- Organisation des épreuves de Contrôles en Cours de Formation (C.C.F.), pour les sections concernées (Enseignement Professionnel)
- Préparation au permis de conduire pour les sections de Conduite Routière
- Les familles peuvent bénéficier des bourses départementales, régionales et nationales dans les mêmes conditions que dans les établissements publics équivalents.
- Etc.

Au nom de notre Projet d'Etablissement, plusieurs points sont prépondérants :

- Une attention à la vie de l'élève dans l'établissement
- Un engagement des enseignants dans le cadre d'activités extra scolaires
- Une aide à la construction du jeune au travers d'actions ciblées de soutien scolaire
- Une aide à la sociabilité et l'intégration du jeune dans l'établissement par des programmes adaptés à l'âge de l'élève
- Une éducation à la vie collective et solidaire
- La recherche d'un encadrement le préparant à l'apprentissage des règles de la vie commune.
- Une proposition de participation aux actions de Pastorale et à l'annonce de l'Evangile soumis au volontariat des jeunes et de leurs familles.
- L'implication des familles dans le cadre de l'APEL (Association des Parents de l'Enseignement Libre)

LA FORMATION EN COLLEGE

Accueil à tous les niveaux du cycle 6°, 5°, 4° et 3° Générale ou Prépa Pro (ex DP6)

Les enseignements du collège sont dispensés dans un espace qui leur est prioritairement dédié.

- Un ensemble de bâtiments, intégralement rénovés et adaptés à leur accueil.
- Entre les bâtiments une cour de récréation et un bloc sanitaire sont réservés aux collégiens.
- Ils disposent de leurs propres classes
- Un foyer est réservé aux 6°- 5° - 4° équipés de tables et équipements de loisirs
- Les élèves de 3° ont accès au foyer des lycéens
- Un personnel d'encadrement est attaché spécialement à la vie scolaire des élèves de collège.
- Pour les internes, des secteurs d'hébergement sont définis par tranches d'âge croissantes.
- Des activités extra scolaires, adaptées aux diverses tranches d'âge de la 6° à la 3° sont proposées, la forme peut varier en fonction d'un cycle à un autre, le programme évolue chaque année.

Toutefois

- Ils partagent, les mêmes installations sportives que leurs ainés.
- Certains professeurs enseignent, tout à la fois dans le cadre du lycée et du collège.
- Le lieu de restauration est commun à l'ensemble à tous les élèves, des plages horaires sont attribuées par tranches d'âge.

ACTIVITES PERI SCOLAIRES

Pour les classes de 6éme :
Activités péri scolaires encadrées tout au long de l'année :

- Séjour d'intégration dés la rentrée (lieu à confirmer) de 3 jours et 2 nuits encadrés par des professeurs intervenant en 6e
- Organisation plusieurs fois par semaine d'aide aux devoirs
- Organisation de sorties éducatives
- Pratiques d'activités sportives en dehors du programme scolaire.

Pour les classes de 5 ème et 4 ème :

- Activités péri scolaires adaptées et sorties éducatives au cours de l'année
-

ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES ENCADREES des classes de 6éme 5éme 4éme et 3éme

- Pour toutes les classes activités sportives et culturelles (temps libre de midi) dans le cadre de l'USCSM encadrées par des professeurs bénévoles (aucune facturation).
- Les activités extra scolaires sont destinées aux élèves internes de 6éme, 5éme et 4éme les mercredis après midi et incluses dans le forfait de la pension. Elles sont ouvertes aux demi-pensionnaires en nombre limité et moyennant une participation financière.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les diverses formes d'entrée

- Après une 3° de collège, 3° DP 3 ou 3° PREPA PRO
  Disposer d'un avis d'orientation Favorable émis par l'établissement fréquenté en 3°
- En réorientation après 2° G.T vers des classes de 2° Bac Pro ou vers une 1° Bac Pro après une étude au cas par cas et l'établissement d'une « passerelle ».
- En réorientation particulière ou poursuite d'étude après un CAP
  Possible sur examen de la candidature, qui est chaque fois particulière.
  Passerelle : Programme adapté au profil de l'élève, de ses antériorités afin de poursuivre dans le cycle normal et remplir les conditions de validation du diplôme préparé.

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL EN 3 ANS

Déroulement du cycle par la voie scolaire :

Formation en 3 ans sous statut scolaire
Au terme de la 2° année, préparation et présentation à un « diplôme intermédiaire » de niveau V. (intitulé du diplôme préparé varie suivant la spécialité)
Cette disposition est destinée à valider une qualification minimale reconnue par le droit du travail en cas d'échec à l'examen du Bac Professionnel

Le cycle de BAC PRO est de trois ans et comprend **22 semaines** (durée variable suivant le diplôme préparé) de formation en entreprise. Un calendrier des stages est défini chaque année. Il peut évoluer d'une année à l'autre.
Nous sommes conduits à adapter la découpe pour chaque promotion, généralement :

- 6 semaines la 1ére année - 8 semaines la 2ème année - 8 semaines la 3ème année

TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR

CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES

ELECTROTECHNIQUE, ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS

TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR

- Par la voie scolaire
- Existe également par la voie de l'apprentissage dans notre C F A

MAINTENANCE DES VEHICULES – Véhicules Particuliers

MAINTENANCE DES VEHICULES – Véhicules Industriels

- Par la voie scolaire
- Existe également par la voie de l'apprentissage dans notre C F A

Déroulement du cycle par la voie de l'apprentissage dans notre C F A à Bosserville:

Formation par la voie de l'apprentissage : signature d'un contrat de travail avec une entreprise au plus tard le 31 décembre 2018, pour l'année « scolaire » 2018-2019.
Le jeune doit avoir 16 ans et sortir au minimum d'une classe de 3éme.
La formation dispensée représente 1850 heures sur 3 années.
L'alternance s'effectue toutes les semaines (1 semaine sur 2) entre le Centre de Formation d'Apprentis (Bosserville) et l'entreprise.

- **MAINTENANCE DES VEHICULES – Véhicules de Transport Routier**
  - Par la voie de l'apprentissage dans notre C F A
  - Existe aussi par la voie scolaire dans notre lycée professionnel

- **TECHNICIEN MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES** (uniquement par la voie de l'apprentissage C F A)

Remarque : Il est possible de « mixer les parcours » c'est-à-dire une partie de scolarité en scolaire une partie par apprentissage ; nous contacter pour plus de précisions.

Poursuite d'étude après l'obtention du Bac Professionnel (voie scolaire ou apprentissage)

Il est possible à un détenteur de Bac Professionnel de poursuivre des études supérieures.
Les candidatures entrent alors dans le cadre général des études gérées au travers de POST BAC : structure centralisant et gérant les candidatures pour la poursuite d'études après le Bac

Une poursuite fructueuse en BTS de la spécialité est raisonnablement envisageable après l'obtention du diplôme dans de « bonnes conditions ». D'ailleurs un bachelier professionnel ayant obtenu une mention « Bien ou Très Bien » est de droit admissible en BTS s'il en fait la demande.

C. A. P. EN 2 ANS

C. A. P. CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES

Conditions particulière d'admission :

Avoir obtenu l'A.S.S.R. niveau 2 en 3°, en cas d'échec se faire connaître courant premier trimestre afin de se réinscrire pour repasser les épreuves au cours de la 1° année de C.A.P.

Déroulement du cycle par voie scolaire

La formation se prépare en deux ans après la 3ème. Les élèves effectuent un stage en première et deuxième année. La durée totale des stages est de 14 semaines au cours des 2 ans.

En fin d'études, le succès aux épreuves du C.A.P. permet d'obtenir les permis C et CE.

Toutefois l'exploitation des permis C et CE est possible à partir de 18 ans révolus.

C. A. P. EN 1 AN

➔ PARTICULARITE pour les détenteurs d'un diplôme de niveau V

C. A. P. CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES

Ce C.A.P. en UN an permet aux jeunes déjà titulaires d'un diplôme de niveau V minimum :

- C.A.P ou B.E.P
- BAC Général ou technologique ou professionnel
- Diplôme de l'enseignement supérieur : B.T.S., D.U.T.

de se préparer au métier de chauffeur routier.

En fin d'études, le succès aux épreuves du C.A.P. permet d'obtenir les permis C et CE.

Durant leur formation, les jeunes seront amenés à effectuer plusieurs périodes de formation en entreprise (8 semaines de stage).

Conditions d'admission spécifique :

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau supérieur ou égal à V

ET

- Etre détenteur du permis B en cours de validité.

Remarque Générale :

Les modalités d'obention des diplômes et less formations préparatoires sont soumises à des évolutions régulières. Les informations contenues dans ce documents peuvent varier d'une session à une autre.

LA FORMATION EN LYCEE TECHNOLOGIQUE

Formation POST BAC : Brevet de Technicien Supérieur

B.T.S. par la voie scolaire

Conditions d'admission en B.T.S. :

Candidature par l'application POST-BAC : Suivre impérativement la procédure

Etre titulaire d'un Bac, suivant l'option certains Bac pro sont plus particulièrement adaptés, se reporter au descriptif de chaque option.

Pour les élèves du lycée Saint-Michel, passage également par POST BAC.

B.T.S. ELECTROTECHNIQUE

Etre titulaire d'un Bac S ou Bac STI 2D ou Bac Pro EEC, Bac Pro MEI …

Le B.T.S. **« Electrotechnique»** a pour vocation de s'intégrer dans des entreprises de toute taille du bâtiment et de l'industrie
La formation se prépare en 2 ans.

La fonction

Le titulaire du BTS Electrotechnique intervient dans l'étude, la mise en œuvre, l'utilisation, la maintenance des équipements électriques.
Ce technicien travaille à l'étude, la mise en œuvre, l'utilisation et la maintenance des équipements électriques.
Les fonctionnalités traitées conduisent à allier diverses technologies: informatique, électronique, mais aussi hydraulique, pneumatique, optique...
Divers secteurs font appel à ces formations : équipement électrique, contrôle industriel, production et la transformation de l'énergie, automatismes, gestion technique du bâtiment.

Le BTS Electrotechnique permet aux candidats de s'adapter à l'ensemble des activités industrielles et donc avoir un choix assez vaste de métiers, ou de poursuite d'études dans ces domaines.

Secteurs d'activité :

- Equipements et contrôle industriel
- Production et transformation de l'énergie
- Automatismes et gestion technique du bâtiment
- Automatismes de production industrielle
- Distribution de l'énergie électrique
- Installations électriques des secteurs tertiaires
- Equipements publics
- Froid industriel, l'agroalimentaire et la grande distribution
- Services techniques
- Transports (véhicules et infrastructures)

Au cours de la formation, les étudiants effectuent un stage de 7 semaines en entreprise.

B.T.S. FLUIDES ENERGIES DOMOTIQUE Option FRIGORIFIQUE

Etre titulaire d'un Bac S ou Bac STI 2D ou Bac Pro Froid, Bac Pro TMSEC

Le B.T.S. **« Fluides Energies Domotique»** a pour vocation de s'intégrer dans des entreprises de toute taille du bâtiment et de l'industrie
La formation se prépare en 2 ans. soit par la voie scolaire soit par apprentissage.

La fonction

Ce technicien participe à l'étude technique, la réalisation et l'exploitation d'un ouvrage destiné à la production de froid, dans le respect du plan qualité puis du plan d'hygiène et de sécurité
Le génie frigorifique s'applique au froid ménager ainsi qu'au froid et au conditionnement d'airs commerciaux et industriels
Participe à la conception d'un devis, de l'étude à l'offre commerciale
Conception de plans d'installation frigorifiques.
Peut planifier et gérer les approvisionnements des composants
Assure la planification, l'encadrement de la réalisation et le suivi du chantier
La fonction peut s'effectuer seul dans de petites entreprises ou dans une équipe dans les groupes, tant dans des bureaux des études des fabricants ou des installateurs
La polyvalence associe: électronique, automatismes et fluidique électrotechnique.

Le B.T.S. **« Fluides Energies Domotique » option génie FRIGORIFIQUE** a pour vocation de s'intégrer dans des entreprises de toute taille du bâtiment et de l'industrie :

Spécialiste du froid : Le technicien supérieur Génie frigorifique est capable de :

- Faire un bilan frigorifique
- Dimensionner une installation commerciale ou industrielle
- Mettre en service une installation
- Sélectionner la régulation
- Vérifier les paramètres de fonctionnement d'une installation

Spécialiste du traitement d'air : Il est capable de :

- Faire un calcul de charges
- Dimensionner une centrale de traitement d'air
- Sélectionner la régulation
- Dimensionner un réseau de gaines
- Dimensionner un réseau d'eau glacée

Avec des compétences en chauffage : Il est aussi capable de :

- Dimensionner une installation de chauffage simple
- Dimensionner le réseau d'eau chaude correspondant
- Sélectionner la régulation adaptée

Avec des compétences en électrotechnique *:* Il est aussi capable de :

- Dimensionner une installation électrotechnique simple
- Choisir un automate programmable

Avec des compétences en acoustique *:* Il est aussi capable de :

- Analyser les besoins en acoustique
- Sélectionner le matériel à mettre en œuvre

Au cours de la formation, les étudiants effectuent un stage de 6 semaines en entreprise.

B.T.S. par la voie de l'apprentissage

Conditions d'admission :

- Etre titulaire d'un Baccalauréat S ou d'un Baccalauréat Sciences et Technologies Industrielles STI 2D ou d'un Baccalauréat Professionnel
- Dépôt dossier de candidature auprès de l'établissement
  Admissions sur examen de dossier par la commission d'admission qui établit un classement des candidatures.
- Au moment de la rentrée : avoir signé un contrat d'alternance avec une entreprise ou société

Pour informations et renseignements :

Demander la personne en charge de l'apprentissage au lycée St Michel

Le lycée St-Michel constitue un des sites du C.F.A. de l'AREP, organisme reconnu par la région Lorraine pour la gestion de l'apprentissage dans tous les établissements de l'Enseignement Catholique Lorrain proposant de l'apprentissage.

La formation dispensée représente 1350 heures sur les deux années.

L'alternance s'effectue toutes les deux ou trois semaines entre le centre de formation de l'entreprise, suivant un calendrier annuel tenant compte des vacances scolaires.

B.T.S. MAINTENANCE DES VEHICULES

Ce BTS forment aux activités techniques, administratives et de communication dans le cadre de l'après-vente dans le domaine soit des véhicules industriels lourds soit des véhicules de particuliers et utilitaires légers.
Il est chargé du lien avec les professionnels du transport.

Il prépare à la gestion de la prise en charge d'un véhicule dans son suivi et entretien régulier, ou suite à un événement accidentel.

Le titulaire du BTS assure l'accueil et l'information des clients, établit le diagnostic des dommages et des dysfonctionnements, planifie et coordonne les interventions de maintenance, assure l'organisation et l'encadrement des équipes d'intervention.
Il peut-être chargé de la coordination d'une équipe. Il suit les évolutions des constructeurs.

Deux sections de B.T.S. sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont proposées.

- **B.T.S. Maintenance des Véhicules option Véhicules de Transport Routier**
- **B.T.S. Maintenance des Véhicules option Voitures Particulières**

B.T.S. FLUIDES ENERGIES DOMOTIQUE Option FRIGORIFIQUE

Voir page 11 : description de fonction et des débouchés
Référentiel identique pour la formation en alternance ou la formation initiale.

Remarque Générale :

Les modalités d'obention des diplômes et les formations préparatoires sont soumises à des évolutions régulières. Les informations contenues dans ce documents peuvent varier d'une session à une autre.

LES FILIERES PROFESSIONNELLES

CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES

Ce baccalauréat en 3 ans consiste en l'apprentissage de la conduite de véhicules de transport routier et de l'acquisition de toutes les connaissances permettant d'exercer une activité professionnelle dans les métiers du transport de marchandises.

Le conducteur routier a la responsabilité de mener à bon port la marchandise embarquée dans son camion. Selon la taille de son véhicule et les clients à livrer, ses déplacements sont plus ou moins longs : une région, la France entière ou l'étranger. Le conducteur-livreur, quant à lui, circule essentiellement en ville.

L'apprentissage de la conduite se déroule en trois temps :

1er temps : Préparation du premier examen : Certification Intermédiaire CAP Conducteur Livreur (Préparation et passage du permis B)

2ème temps : Si le premier examen partiel a été obtenu, préparation du deuxième examen partiel (Préparation et passage du permis C).

3ème temps : Préparation du permis CE (super-lourd) qui constitue l'épreuve de conduite du baccalauréat. Ce permis ne peut être obtenu qu'à la condition de réussir également les épreuves théoriques du baccalauréat préparé.

Au cours de la formation en 3 ans, la mise en place du CACES « Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité ». Ce certificat sanctionne une formation à la conduite en sécurité de divers équipements motorisés :

CACES 1 : Transpalettes à conducteur porté

CACES 3 : Chariots élévateurs de capacité inférieure ou égale à 6T.

Le « CACES » n'est pas une formation mais un certificat issu d'un test favorable.

L'apprentissage de la conduite du véhicule constitue un élément important du programme.
En plus, l'élève travaillera : les connaissances en mécanique, ce qui lui permet de diagnostiquer les pannes éventuelles de son véhicule et d'effectuer l'entretien courant, formation à la réglementation du transport et l'organisation des déplacements (choix d'itinéraire, préparation des documents administratifs, contact avec la clientèle)

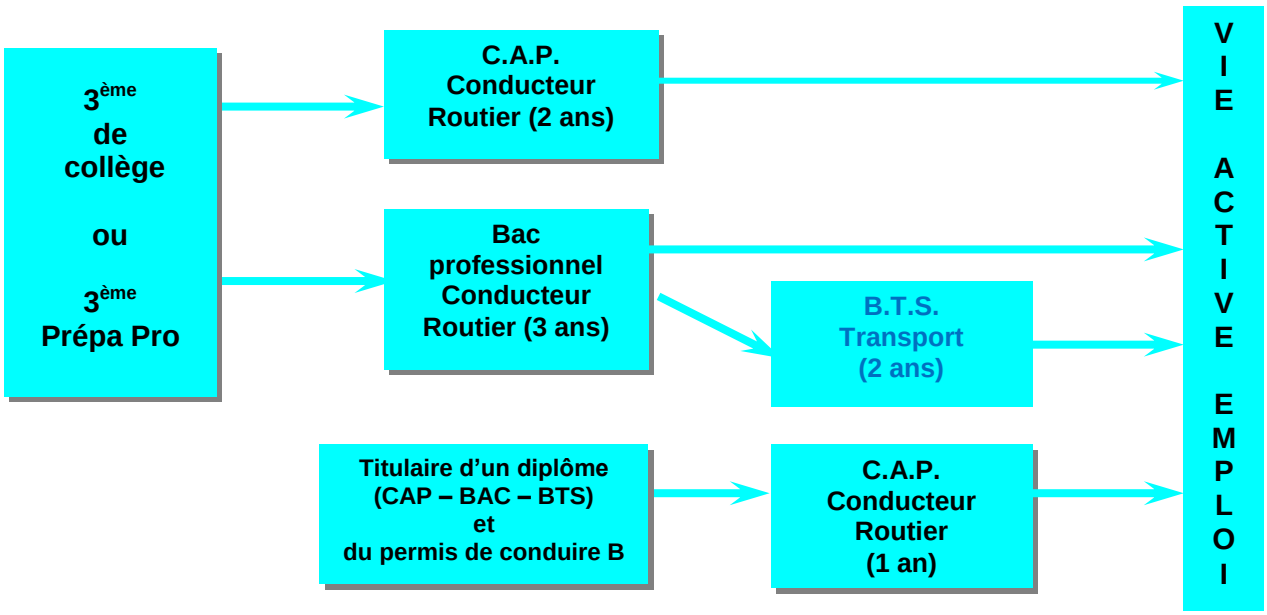

MAINTENANCE AUTOMOBILE
Véhicules Particuliers (voitures légères)
ou
Véhicules Industriels (véhicules de transport routier)

La préparation du baccalauréat professionnel en 3 ans se répartie en enseignement général et enseignement professionnel de spécialité.

Le titulaire de ce baccalauréat professionnel est un technicien d'atelier qui assure la maintenance (détecter les pannes) et la réparation (intervenir après une panne) des véhicules automobiles.

2 options :

- Véhicules Particuliers (véhicules légers)
- Véhicules Industriels (véhicules de transport routier).

Descriptif du métier : Véhicules Particuliers (véhicules légers) :

Travailler comme technicien d'atelier, dans un atelier de maintenance du réseau après-vente d'un constructeur automobile ou un garagiste indépendant.
Intervenir sur des véhicules de particuliers ou utilitaires légers.
Diagnostiquer une panne à l'aide d'instruments de mesure et de contrôle informatisés.
Déposer les organes défectueux ou usagés, les remplacer, régler
Remettre en conformité le véhicule
Accueillir et conseiller la clientèle.

Descriptif du métier : Véhicules Industriels (véhicules de transport routier).

Travailler comme technicien d'atelier, dans un atelier de maintenance de véhicules de transport routier du réseau après-vente d'un constructeur ou dans l'atelier de maintenance d'une entreprise de transport.
Diagnostiquer à l'aide d'instruments de mesure et de contrôle informatisés.
Réparer, entretenir des véhicules de transport routiers
Déposer les organes défectueux ou usagés, les remplacer, régler
Accueillir et conseiller la clientèle.
Intervenir et manipuler en sécurité sur des matériels lourds

Après le baccalauréat professionnel, possibilité de poursuivre une formation en 2 ans par alternance vers un des deux B.T.S. Après-vente Automobile (AVA) option Véhicules Particuliers (V.P.) ou option Véhicules Industriels (V.I.).

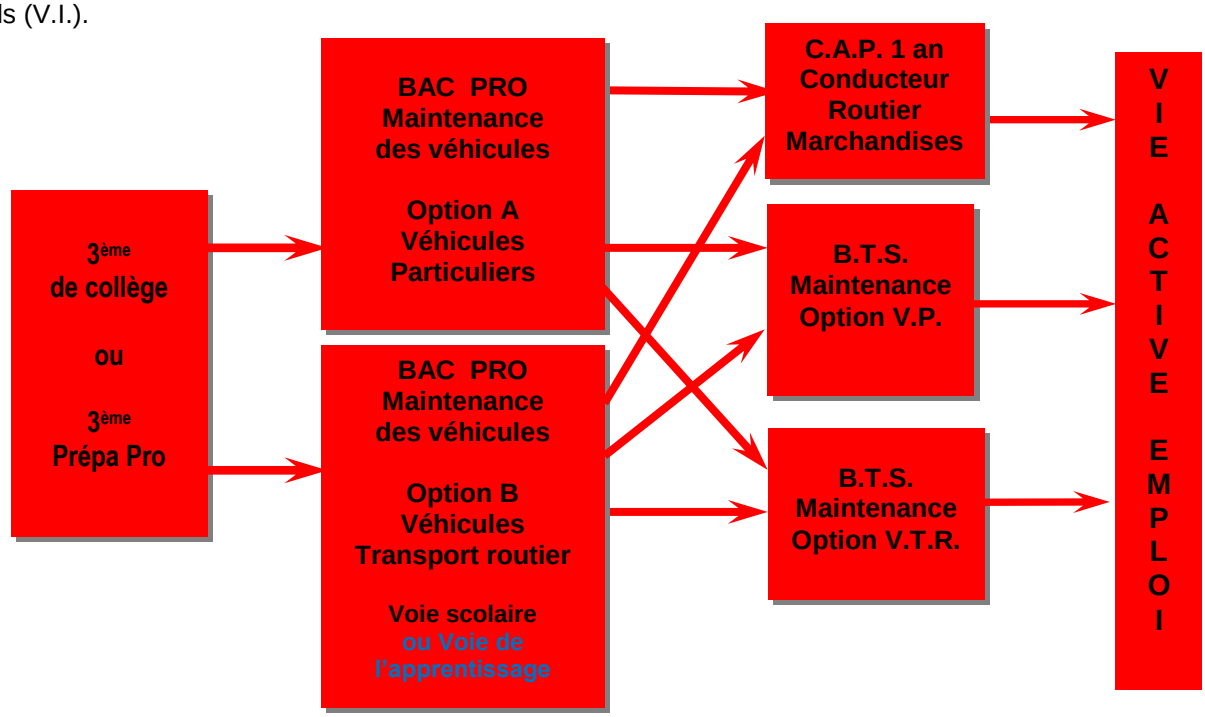

TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR

Il s'agit là d'une spécialité orientée vers l'étude des principes de construction des ouvrages en bois destinés à l'équipement de tous les lieux de vie et d'activité des hommes.

La formation est proposée au niveau du baccalauréat professionnel en 3 ans. Elle comporte des enseignements traditionnellement tournés vers le travail de la matière, incluant un maximum de techniques nouvelles.

Le programme de travail du baccalauréat professionnel comporte une part non négligeable d'enseignement théorique.

Descriptif du métier :
Travail à la fois en atelier et sur chantier
Fabriquer et mettre en œuvre des ouvrages de menuiserie extérieure et intérieure
Aménager des pièces, bureaux, cuisines, salles de bains, magasins, salles d'exposition, lieux de réunion...
Préparer la réalisation d'un ouvrage à partir du dossier architectural, des concepts et normes de la menuiserie et des contraintes de l'entreprise
Organiser, animer et gérer le suivi de la réalisation du chantier dans le cadre d'une équipe de plusieurs ouvriers.

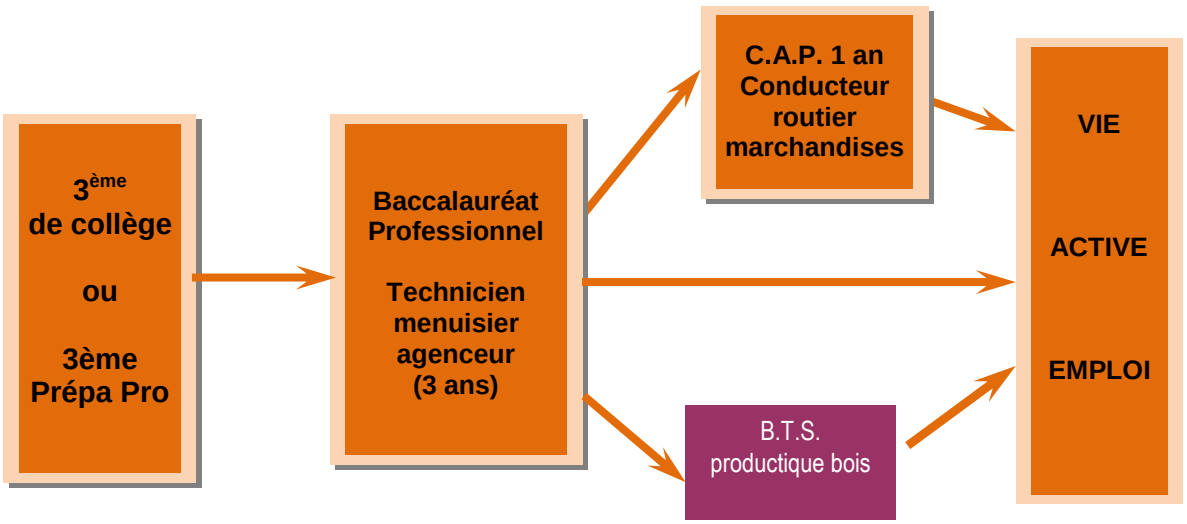

TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR

Cette formation porte sur les connaissances dans le secteur énergétique du bâtiment, de la production et de la chaîne du froid.

Domaine d'application de ce baccalauréat :

les équipements du bâtiment assurant le conditionnement d'air ;
la climatisation et le confort thermique des locaux ;
les installations frigorifiques nécessaires à la conservation des denrées ;
les installations frigorifiques nécessaires à la fabrication de produits.

Le titulaire du baccalauréat professionnel doit avoir acquis les connaissances et savoir-faire fondamentaux généraux, technologiques et professionnels. Ainsi, on trouve au programme une large part réservée aux sciences appliquées : éléments de calorimétrie, acoustique, changement d'état physique des corps.

Descriptif du métier :
Connaître la production de froid dans le milieu industriel et des particuliers
Egalement la chaîne du froid pour la conservation alimentaire.
Planifier, préparer et effectuer l'assemblage de toutes les pièces des systèmes frigorifiques avant leur mise en service
Entretenir, inspecter, vérifier les systèmes installés
Apprendre à respecter les normes de protection de l'environnement, de qualité, de sécurité et d'efficacité énergétique.
Le technicien intervient généralement en autonomie chez le client.

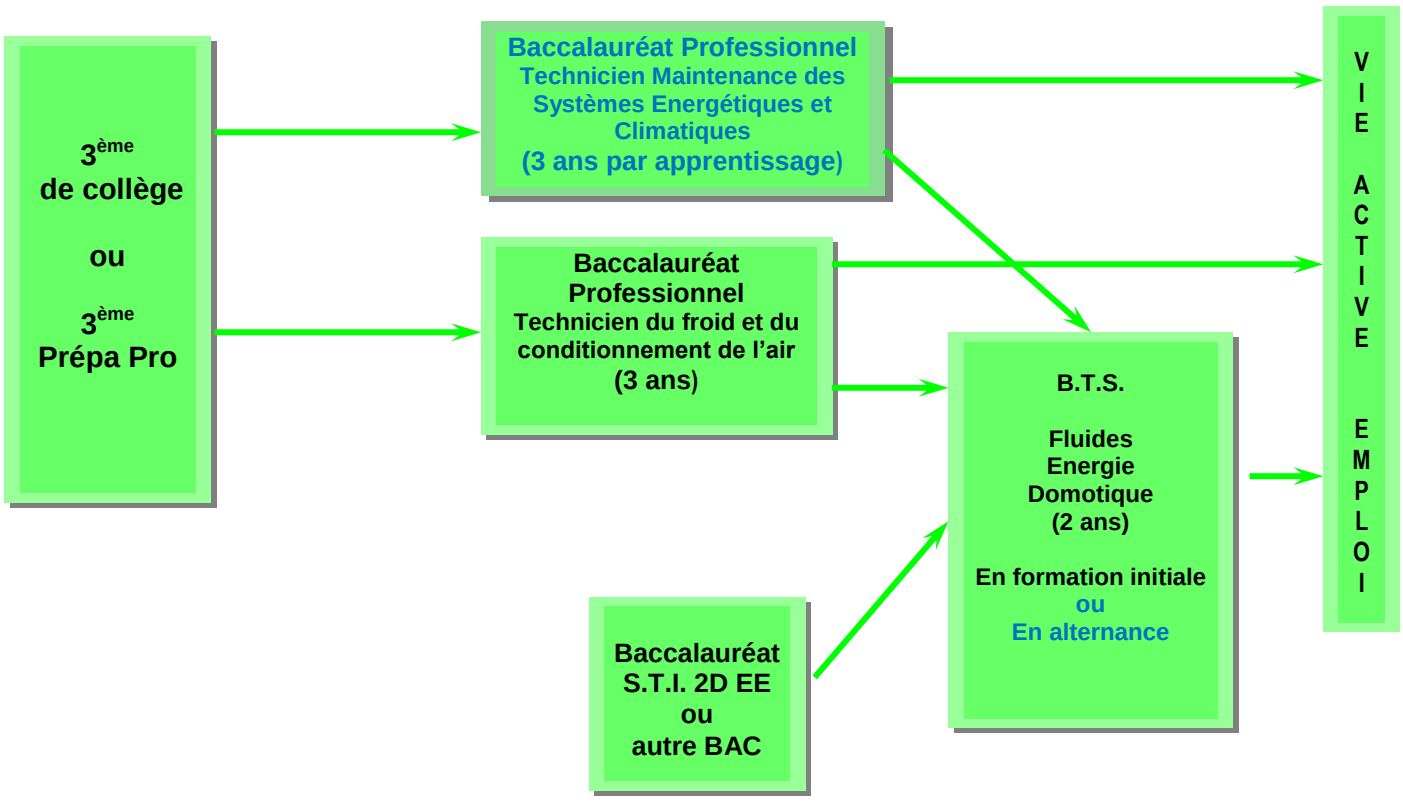

ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS

C'est une formation liée aux appareils électriques. Elle correspond à l'entretien et au dépannage de tous les organes électriques des innombrables machines qui fonctionnent par l'énergie électrique.

Ainsi l'électrotechnicien trouvera-t-il sa place aussi bien dans la maintenance des petits appareils ménagers électriques que dans les importantes machines de l'industrie lourde.

Sa formation comportera donc une étude théorique relativement approfondie de l'électricité et de ses lois, une bonne connaissance du moteur électrique, de ses caractéristiques, de sa commande et de sa protection, ainsi que des éléments essentiels de mécanique générale et d'automatisation.

Le baccalauréat professionnel Electrotechnique, Energie, Equipements Communicants existe au Lycée Saint-Michel. Il se prépare en 3 ans en sortant de la classe de 3ème.

La formation dispensée permet d'acquérir les connaissances et savoirs faire mettant en œuvre, l'utilisation, la maintenance des installations des équipements électriques (courant fort et faible) et des réseaux permettant le dialogue, la gestion des récepteurs et véhiculant la voix, les données, les images ainsi que ceux concernant la sécurité des personnes et des biens.

Descriptif du métier :
Former à la production, le transport, la distribution et la transformation de l'énergie électrique à destination de l'habitat tertiaire et de l'industrie
Réaliser, mettre en service et maintenir des installations électriques et des réseaux, organiser et planifier des chantiers.
Intervenir sur les réseaux et équipements liés à la sécurité des personnes et des biens.
Travailler dans divers environnements : de l'entreprise artisanale à la grande entreprise, en atelier ou sur chantier.

Pour élèves titulaires du baccalauréat professionnel, la possibilité de poursuivre en classe de Brevet de Technicien Supérieur (B.T.S.) Electrotechnique.

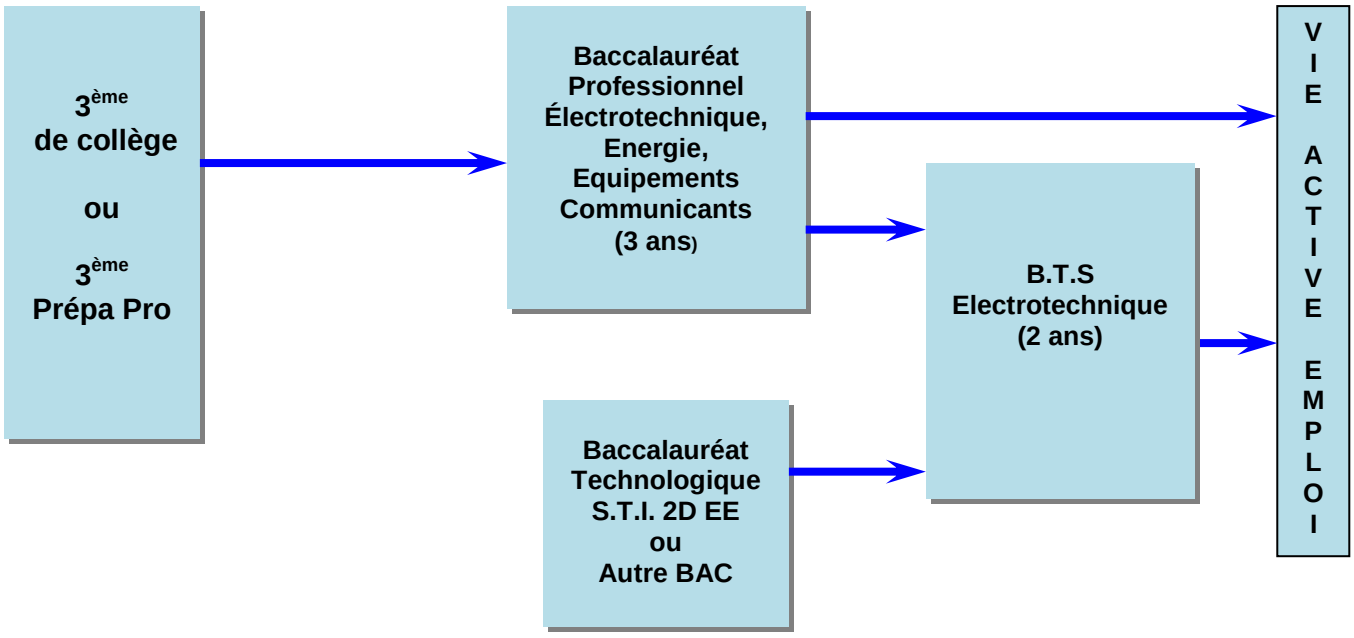

LE REGIME DE L'ELEVE

L'établissement propose normalement deux régimes : la **PENSION** (ou **internat),** la **DEMI-PENSION**, l'externat est admis dans certaines conditions.

Le régime est déterminé par les familles lors de l'inscription ou de la réinscription.

Un casier individuel, donc privatif est mis à la disposition de chaque élève. La fermeture est assurée par un cadenas fourni par la famille. L'établissement ne peut pas être tenu responsable du contenu du casier, la sécurisation du contenu dépend en grande partie de l'inviolabilité du cadenas.

Un goûter (pain et chocolat) est servi à la récréation de l'après-midi.
Un foyer est mis à disposition, avec tables, espaces de travail, espace de jeux (un foyer collégien et un foyer lycéen).

1. L'INTERNAT

Tous les internes sont logés sur le site de Bosserville. Les filles internes sont logées dans un secteur indépendant et réservés sur le site.

Principes de l'internat : Accueil des élèves dans l'établissement, du lundi matin (début des classes) au vendredi soir (fin des classes). Les élèves sont placés sous la responsabilité du service d'internat de la fin des cours de l'après-midi, jusqu'au début des cours du matin suivant.
Les internes demeurent dans l'établissement durant les temps libres et en cas d'absence de professeur.

- Des activités éducatives sont organisées tous les jours entre la fin des cours du matin et le début des cours de l'après-midi.
- Tout élève doit quitter l'établissement à la fin des cours le vendredi soir. La responsabilité de l'établissement cesse dès cet instant.
- Le lycée n'assure pas la garde des élèves durant les week-ends.
- Il appartient ainsi aux parents des élèves qui se trouveraient dans l'impossibilité de regagner leur domicile du vendredi soir au lundi matin de trouver un correspondant ou un foyer d'accueil.

Conditions d'hébergement : chambres ou dortoirs

Les pensionnaires sont accueillis en dortoir pour les plus jeunes 6° et 5° et parfois 4° et en chambres de 3 à 4, à partir de la 3°. Chaque année scolaire le plan de répartition des espaces de couchages est adapté au nombre d'internes présents à l'internat.

- Pour les garçons :
  Niveau collège : de la 6ème à la 3ème :
  Le travail personnel s'effectue en étude surveillée en salle.
  Niveau lycée : professionnel ou technologique
  Le travail personnel s'effectue dans leur chambre.
  Niveau B T S
  Le travail personnel s'effectue dans leur chambre individuelle.
- Pour les filles :
  Un espace de travail, réservé aux filles est disponible à proximité dans leur espace d'hébergement

2. LA DEMI-PENSION

La présence des élèves est exigée à partir de la 1ière heure de l'emploi du temps, jusqu'à la dernière. En fonction des modalités de transport, sont pris en charge chaque jour de 8 H 40 (1ière heure possible de cours) jusqu'à 17 H 40 (fin de la dernière heure possible de cours).
En cas d'absence d'un enseignant (maladie, stage, examens), il est recherché des solutions de remplacement, à défaut un surveillant assure la gestion des élèves dans l'un des foyers.

Pendant l'interclasse de la mi-journée et en dehors du repas, des activités leur sont proposées, elles sont sportives, culturelles ou spirituelles.

TARIFS à l'année pour 2018 - 2019

	Contribution des familles (CF)	Demi-pension (DP)	Pension (P)	Total demi-pensionnaire (CF + DP)	Total pensionnaire (CF + P)
COLLEGE					
6ème, 5ème et 4ème ①②③	805 €	1 275 €	3 325 €	2 080 €	4 130€
3ème⑤	895 €	1 275 €	3 325 €	2 170 €	4 220 €
LYCEE PROFESSIONNEL (sauf routiers)					
3ème Prépa Pro ⑤	895 €	1 275 €	3 325 €	2 170 €	4 220 €
Secondes Bac Pro	895 €	1 020 €	2 660 €	1 915 €	3 555 €
Premières Bac Pro	895 €	985 €	2 570 €	1 880 €	3 465 €
Terminales Bac Pro	895 €	1 020 €	2 660 €	1 915 €	3 555 €
LYCEE PROFESSIONNEL ROUTIERS					
CAP Routiers en 2 ans (CR) ④	1 045 €	1 165 €	3 040 €	2 210 €	4 085 €
CAP Routiers en 1 an (CTR)	1 690 €	1 130 €	2 950 €	2 820 €	4 640 €
Seconde Bac Pro Routiers (SBR) ④	1 045 €	1 165 €	3 040 €	2 210 €	4 085 €
Première Bac Pro Routiers (PBR) ④	1 045 €	1 095 €	2 855 €	2 140 €	3 900 €
Terminale Bac Pro Routiers (TBR)	1 045 €	1 165 €	3 040 €	2 210 €	4 085 €
LYCEE TECHNOLOGIQUE					
BTS	1 175 €	(A)	(B)		

(A) 5€/repas, une carte de cantine sera donnée à chaque BTS. Carte à créditer d'avance par chèque ou espèce

(B) possibilité d'hébergement en chambre = 2 060 € l'année. Étalement possible sur 9 mois

Activités périscolaires

① **En 6°** Le séjour d'intégration (3 jours et 2 nuits) ainsi que diverses sorties ou animations au cours de l'année sont facturées sous la forme d'un montant mensuel de **24,00 €.**

② **En 5° et 4°** Les activités diverses sorties ou animations au cours de l'année sont facturées forfaitairement sous la forme d'un montant mensuel de **4,00 €.**
Cela évite les collectes ponctuelles d'argent, pour des sorties scolaires ou spectacles

Activités extra scolaires **Participation optionnelles aux activités les mercredis après-midi**

③ **En 6°, 5°, 4°** Demi-pensionnaire participant aux activités des internes **4,00 €** par mois

④ **Visite médicale liée à la réglementation à l'usage des machines dangereuses pour les mineurs**

En conformité avec la réglementation des ministères de l'Education Nationale et du Travail, il est prévu une visite médicale une fois par an pour les élèves mineurs par un médecin habilité.
Cette visite ne peut pas faire l'objet d'une prise en charge par la Sécurité Sociale, elle demeure à la charge des familles. Elle est organisée dans l'établissement et sera facturée après la visite **17,00 €.**

⑤ **<u>Classes de 3°</u> PSC1 Prévention Santé Civile Niveau 1**

Tout élève de 3° doit être détenteur du PSC1, pour prétendre à l'obtention du brevet. Certains élèves ont obtenu cette habilitation en dehors du système scolaire. A défaut, des séances sont organisées par les Sapeurs Pompiers et sont facturés **50,00 €** par élève (Tarification à ce jour, en cas de majoration des Sapeurs Pompiers, la majoration sera répercutée).

Remarques générales :

Ces tarifs sont applicables à compter de la rentrée de septembre 2018 et susceptibles, en cas de force majeure, de révision en cours d'année, vous en seriez informé par écrit.

Les différences de tarification « demi-pension » ou « pension » tiennent compte de la durée des périodes de stage de formation en entreprises au cours de l'année scolaire.

Possibilités de règlement fractionné ou de prélèvement automatique (9 mois) proposées dans la circulaire d'admission qui apportera tous renseignements et indications des formalités utiles.

Le premier trimestre ou dans le cas d'un règlement fractionné, la première mensualité doit être réglée par les familles au plus tard le jour de la rentrée, sans attendre un appel de notre part.

L'acompte est automatiquement déduit sur la totalité de l'année en cas de règlement fractionné.

Pour les parents qui ont choisi de régler trimestriellement, le service comptabilité adresse un relevé de situation au début de chaque trimestre.

Situations particulières :

- Un abattement peut être accordé sur le tarif par simple demande écrite à la direction accompagnée d'une copie de la dernière feuille d'imposition. Une étude au cas par cas est réalisée.

- Pour les familles ayant plusieurs enfants scolarisés dans l'établissement : 50% de réduction de la contribution des familles (CF) sont accordés à partir du deuxième enfant, la contribution des familles du 1° enfant est facturée à 100 %. Les frais de pension ou de 1/2 pension sont appliqués intégralement.
- La durée du 3ème trimestre des élèves des classes à examens étant déterminée par la date des examens, le départ de l'établissement des élèves avant la fin de l'année scolaire ne peut donner lieu à aucun remboursement.

- Pour des convenances personnelles et exceptionnelles, suite à accord avec la famille et la direction, des élèves internes sont autorisés à quitter l'établissement une soirée dans la semaine. Cette situation n'entrainera aucune réduction tarifaire.

<u>RÉDUCTION - REMBOURSEMENT EN CAS D'ABSENCE</u> :

Lorsque, pour une raison jugée suffisante (maladie par exemple), un élève aura été absent pendant une durée <u>supérieure à 5 jours scolaires consécutifs</u> dans le trimestre (à l'exclusion de l'absence de fin d'année due à l'interruption des études consécutivement au passage de l'examen préparé, la famille bénéficiera d'un remboursement proportionnel au nombre de jours d'absence comptés <u>à partir</u> du sixième jour.
Cette réduction porte uniquement sur les frais de demi-pension ou de pension, la contribution familiale demeure constante et sera facturée.
Toute exclusion temporaire pour motif disciplinaire (mise à pied) ne donne droit à aucune réduction.

LE REGIME DE L'APPRENTI

Les apprentis en BAC PRO peuvent choisir entre l'internat ou la demi-pension.

L'internat : Accueil des apprentis dans l'établissement, du lundi matin (début des classes) au vendredi soir (fin des classes). Les élèves sont placés sous la responsabilité du service d'internat de la fin des cours de l'après-midi, jusqu'au début des cours du matin suivant.
Les internes demeurent dans l'établissement durant les temps libres et en cas d'absence de professeur. Les internes sont accueillis en chambres de 3 à 4.
Le travail personnel s'effectue dans leur chambre.

La demi –pension : modalités identiques aux élèves de BAC PRO.

Les apprentis en BTS peuvent choisir entre l'hébergement en chambre ou l'externat.
L'hébergement en chambre : la réservation doit être faite par un courrier accompagné d'un chèque de 160€.
Pour les repas, chaque apprenti est détenteur d'une carte de cantine qu'il crédite d'avance auprès de la comptabilité. Le tarif d'un repas est de 7€.

TARIFS FORMATION EN ALTERNANCE (CFA)

	Demi-pension	Internat
APPRENTISSAGE BAC PRO		
BAC PRO TMSEC	**665 €**	**1 820 €**
BAC PRO MV VTR	**665 €**	**1 820 €**

	Prix unitaire du repas (déjeuner, diner)	Mise à disposition CHAMBRE
BTS Formation en alternance		
BTS MV et FED	**7 € / repas**	**1 610 €**

COMMENT REJOINDRE BOSSERVILLE

Venant de la direction de :	la Meuse par TOUL par A 31 METZ par A 31

- Poursuivre son itinéraire autoroutier en suivant la direction de STRASBOURG A33.
- Emprunter la sortie NANCY SUD et immédiatement continuer en direction de NANCY Centre.
- Au débouché de l'Autoroute continuer en direction de SARREGUEMINES.
- Aux Ronds Points suivants (2) suivre et prendre la direction d'ART-SUR-MEURTHE.
- Le collège et Lycée Saint-Michel est installé dans la Chartreuse de Bosserville à 3 km.

Venant de la direction de :	NEUFCHATEAU par la N 74

- A l'entrée de MAIZIERES au Rond Point suivre direction NANCY par Autoroute.
- Au Rond Point suivant à LUDRES prendre l'Autoroute en direction de NANCY puis NANCY Centre.
- Au débouché de l'Autoroute continuer en direction de SARREGUEMINES.
- Aux Ronds Points suivants (2) suivre et prendre la direction d'ART-SUR-MEURTHE.
- Le collège et Lycée Saint-Michel est installé dans la Chartreuse de Bosserville à 3 km.

Venant de la direction de :	EPINAL par la N 57 puis voie rapide

- Continuer sur cet axe en suivant direction NANCY puis NANCY Centre.
- Au débouché de l'Autoroute continuer en direction de SARREGUEMINES.
- Aux Ronds Points suivants (2) suivre et prendre la direction d'ART-SUR-MEURTHE.
- Le collège et Lycée Saint-Michel est installé dans la Chartreuse de Bosserville à 3 km.

Venant de la direction de :	STRASBOURG par la N 4 ST-DIE par la N 59

- Suivre la direction PARIS-NANCY par A 33.
- Emprunter la sortie DOMBASLE - VARANGEVILLE sur N 4.
- Traverser DOMBASLE, VARANGEVILLE en direction de Nancy.
- A la sortie de VARANGEVILLE, prendre à droite la D 2 direction ART-SUR-MEURTHE- TOMBLAINE.
- Le collège et lycée Saint-Michel est installé dans la Chartreuse de Bosserville, 2 km à droite après ART-SUR-MEURTHE en direction de TOMBLAINE.

Venant de la direction de :	NOMENY par la D 913 CHATEAU SALINS par la N 74

- Suivre les indications NANCY - Aéroport Nancy-Essey.
- A TOMBLAINE, sur un important carrefour avec massif central, prendre sur la gauche la D 2, en suivant le panneau SAULXURES - Aéroport Nancy-Essey.
- Continuer tout droit sur cette départementale, vers ART-SUR-MEURTHE - VARANGEVILLE.
- La Chartreuse de Bosserville où est installé le collège - lycée Saint-Michel se trouve à 5 km, sur la gauche.

Coordonnées GPS : allée du Séminaire à ART-SUR-MEURTHE

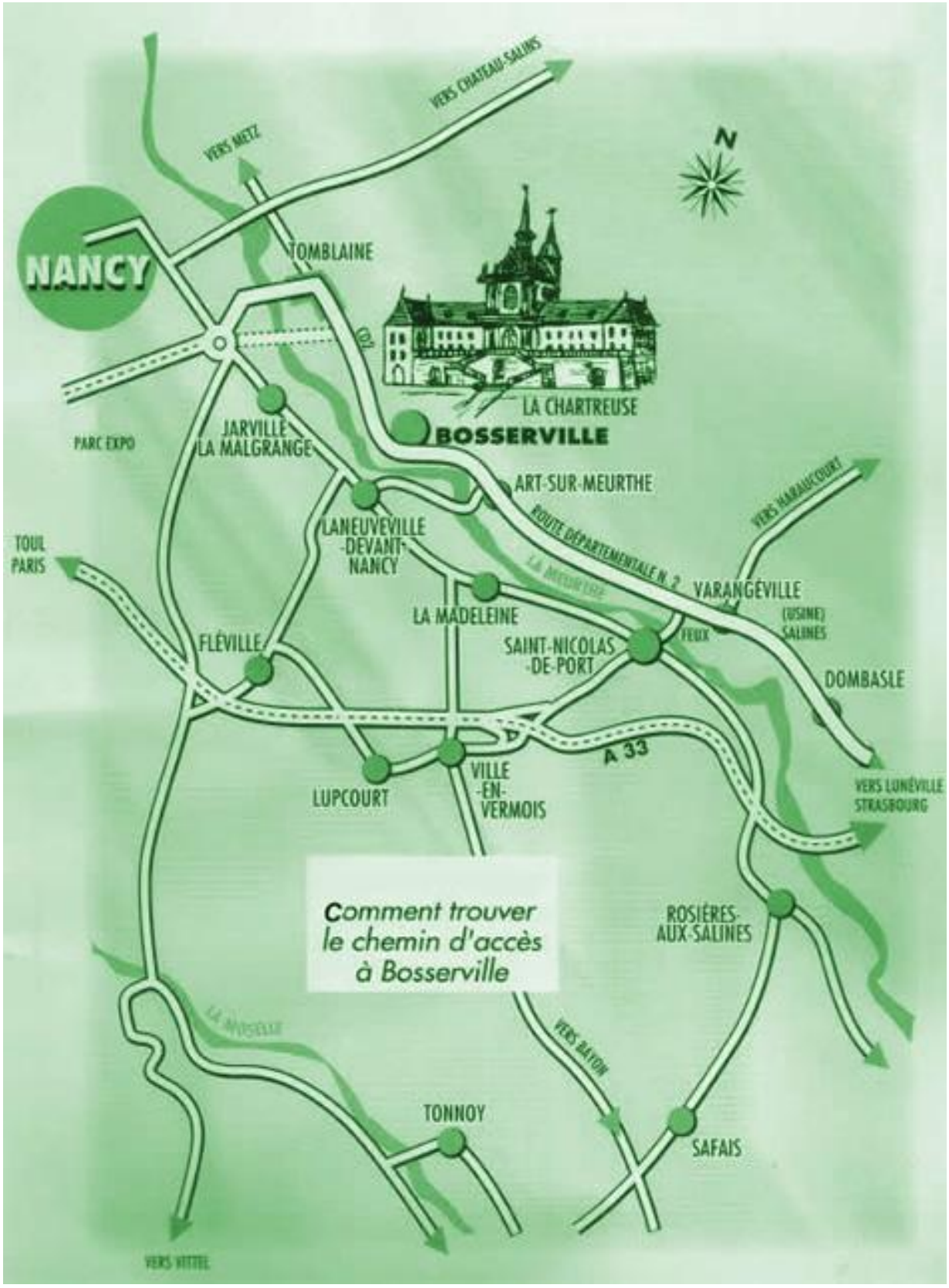
VERS CHATEAU-SALINS
VERS METZ
N
NANCY
TOMBLAINE
LA CHARTREUSE
BOSSERVILLE
PARC EXPO
JARVILLE-LA MALGRANGE
ART-SUR-MEURTHE
VERS HARAUCOURT
LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY
TOUL PARIS
ROUTE DÉPARTEMENTALE N 2
VARANGÉVILLE
(USINE) SALINES
LA MADELEINE
FLÉVILLE
SAINT-NICOLAS-DE-PORT
DOMBASLE
A 33
LUPCOURT
VILLE-EN-VERMOIS
VERS LUNÉVILLE STRASBOURG
Comment trouver le chemin d'accès à Bosserville
ROSIÈRES-AUX-SALINES
VERS BAYON
TONNOY
SAFAIS
VERS VITTEL

TOUTES NOS FORMATIONS

COLLEGE

- 6° - 5° - 4° - 3°
  - LV1 : Anglais
  - LV2 : Allemand Espagnol

LYCEE PROFESSIONNEL

- 3° Prépa Professionnel
- CAP Conducteur Routier en 2 ans
- CAP Conducteur Routier en 1 an
  Sous certaines conditions (détenir un diplôme + permis B)
- BAC PRO Technicien Menuisier Agenceur
- BAC PRO Maintenance Automobile
  Option Véhicules Particuliers
  Option Véhicules Industriels
- BAC PRO Conducteur Routier
- BAC PRO Electrotechnique
- BAC PRO Technicien du Froid et du Conditionnement de l'Air

FORMATION POST BAC

- BTS Electrotechnique
- BTS Fluides Energies Domotique
  option Froid et Conditionnement de l'Air

FORMATION en C F A par ALTERNANCE

- BAC PRO Maintenance des Véhicules
  option Véhicules de Transport Routier
- BAC PRO Technicien Maintenance Systèmes Energétiques et Climatiques

- BTS Maintenance des Véhicules
  option Voitures Particulières
  option Véhicules de Transport Routier
- BTS Fluides Energies Domotique
  option Froid et Conditionnement de l'Air